

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24/09/2020**

DELIBERATION N°2020-03-02

Fixation du nombre de Vice-Présidents

L'an deux-mille-vingt, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le dix-sept septembre deux-mille-vingt par le Président, se sont réunis exceptionnellement, en raison des nécessaires distanciations sociales dans le cadre de la pandémie au lieu-dit « les Esselières » 3 Boulevard Chastenot de Géry, 94800 Villejuif.

Monsieur Rudy CAMBIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Cécile DELORAINÉ-COLLET, Directrice Administrative et Financière, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

Nombre de
membres titulaires
en exercice.....15
Présents.....14
Représentés0

Pour : 13
Abstention : 1
Contre 0

MEMBRES PRESENTS :

MM et Mmes : Rudy CAMBIER, Anne RAJCHMAN, Franck BOMBLED, Olga ALITA, Romain LAPLAGNE, Méhadée BERNARD, Karim MASTOURI, Claire BLONDET, Gilbert CHASTAGNAC, Malika HACIMI, Ahcene SAADI, Albertino RAMAEL, Khaled BEN-MOHAMED, Fatmata KONATE, **délégués titulaires**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer,

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

NEANT

ABSENTS NON REPRESENTES :

Hugo GODFERT, **délégué titulaire,**

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
préfecture le

Et de la publication ou
de la notification
le



Franck BOMBLED
Président

| |
|--|
| Fixation du nombre de Vice-Présidents |
|--|

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat en ce qui concerne la composition du Comité Syndical, notamment l'article 9.1 précisant qu'une délibération du Comité Syndical fixe les modalités de fonctionnement du Bureau,

Vu les arrêtés préfectoraux du 31 janvier 1974 et du 20 décembre 2005 portant création du syndicat,

Vu les statuts modifiés adoptés par délibération n°2015-06-03 en date du 15 juin 2015, approuvés par arrêté préfectoral 2016-1415

Vu l'adhésion acceptée par délibération n°2018-10-02 de l'OPH de Thiais,

Considérant que le mandat des membres du comité syndical est arrivé à expiration à la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Considérant la délibération précédente au même ordre du jour de la présente séance actant l'élection du Président du SIIM94, membre de droit du Bureau.

Considérant la convocation des représentants du collège des « autres adhérents » pour la séance du 18 septembre 2020.

Considérant que les délégué·e·s représentant les adhérents du Syndicat ont été valablement convoqué·e·s et la nécessité de procéder à de nouvelles désignations,

Il y a lieu de définir la composition du Bureau, et plus particulièrement le nombre de Vice-Présidents ne pouvant excéder 20% de l'effectif total du Comité Syndical arrondi à l'entier supérieur (L. 5211-10 du CGCT).

DECIDE

Article 1er : de fixer à **cinq (5)** le nombre de membre du Bureau, soit le président, membre de droit et **quatre (4) vice-présidents**.

Article 2 : Précise que les Vices Présidents sont élus parmi les membres titulaires du Comité Syndical du SIIM94.

Conformément à l'article 9.1 alinéa 3 des Statuts du SIIM94 : L'adhésion d'un nouvel adhérent n'emporte pas ni la modification de la composition du Bureau ni de nouvelles désignations des membres du Bureau.

Article 3 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Madame la Directrice Générale du SIIM94 pour exécution

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Ivry-sur-Seine le 25/09/2020

Franck BOMBLED
Président

